Quatrieme Année. — N°. 300 *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 30 Mars 1864.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
3	Dim....	*Quasimodo.*		D. Q. le 1, à 1 h, 21' du soir.
4	Lundi.	s. Isidore.	Promilhanes Vers, Cornac, Loubressac	N. L. le 8, à 4 h. 8' du mat.
5	Mardi..	s. Vincent.	Dégagnac, Frayssinet.	P. Q. le 15 à 6 h. 17' du mat.
6	Mercr..	s. Armand	Puy-l'Evêque.	P. L. le 23, à 10 h. 54' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
10 heures du soir....	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-MontratierLimogne	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 30 Mars 1864.

BULLETIN

La question de la Conférence n'est pas encore résolue. Attendons que, sur ce point, la lumière nous vienne du cabinet de Londres et enregistrons les quelques faits qui nous parviennent du théâtre de la guerre. — Le roi est arrivé, le 23 au soir, à Sonderbourg, il a aussitôt visité les positions, des troupes. La présence de Christian à l'armée prouve les intentions belliqueuses, non seulement du monarque, mais du peuple Danois tout entier. Il est évident que tous les esprits, à Copenhague, sont pour la guerre.

Le bombardement de Frédéricia a causé de grands dommages dans l'intérieur de la ville; mais il n'a pu ébranler le courage de la garnison qui, sommée de se rendre, a répondu par un refus.

Le commandant de Frédéricia annonce que les alliés se sont retirés des positions où ils canonnaient la ville. On s'attend à un assaut prochain.

Nous avons déjà parlé d'une manifestation produite en Irlande en faveur du Danemark. Nous apprenons aujourd'hui que le projet d'enrôlement dont il avait été question s'est en partie effectué. Les auteurs de ce projet ont formé une troupe de volontaires dont ils ont offert les services au roi. Sa Majesté n'a pas cru devoir accepter l'offre généreuses des Irlandais et a répondu que « dans l'état actuel des affaires, la bravoure de l'armée royale suppléera au nombre. »

La *Gazette de Pomeranie* rapporte que 22 chaloupes canonnières quitteront Danholm, après l'inspection du prince amiral, pour participer à la défense des côtes. La flotte prussienne, ajoute le *Nouvelliste* de Hambourg, est attendue à Kiel et les pilotes sont déjà engagés.

Garibaldi excite, à Londres, l'enthousiasme le plus frénétique. Une correspondance de cette ville annonce qu'un comité de démonstrations *(demonstrations commitee)* est formé pour recevoir Garibaldi. Le général fera son entrée solennelle dans la capitale de l'Angleterre. On lui donnera une garde d'honneur comme aux souverains. C'est le 3e bataillon des riflevolunteers qui, par l'intermédiaire de son chef, le major Richards, a réclamé la préférence.

» Il n'y a pas de bonne fête sans banquet. On organise un banquet au Palais-de-Cristal. »

Les organes du gouvernement britannique tâchent de modérer autant que possible cette explosion d'enthousiasme, et le *Times*, entr'autres, contient à ce sujet des recommandations pleines de sagesse.

L'insurrection se développe tous les jours en Pologne. Des avis signalent l'apparition de nouveaux corps dans les environs de Kolno et de la forêt d'Ostrolenka (palatinat d'Augustowo), sous le commandement de Kozrobrodski. Les gardes frontières et l'infanterie russe ont battu en retraite devant les insurgés.

Dans la Samogitie, le peuple des campagnes attend impatiemment le retour du beau temps pour reprendre les armes; plusieurs milliers de volontaires sont prêts à faire la guerre, et n'attendent que le signal.

On écrit de Saint-Pétersbourg que la loi sur les étrangers fait cesser la vente obligatoire des immeubles appartenant aux femmes russes qui se marient avec des étrangers. La contribution qu'avaient à payer, pendant trois ans, les étrangers, au moment de leur naturalisation en Russie, est abolie.

Les autorités autrichiennes viennent en aide à la Russie pour combattre l'insurrection polonaise. Mercredi dernier, à Cracovie, elles ont arrêté la comtesse Jodzieka et la comtesse Ostrouwska avec ses quatre enfants. On ne sait pas encore si l'Autriche est dans l'intention de livrer ces prisonniers aux autorités russes.

Samedi dernier, les futures Majestés mexicaines ont reçu, à Vienne, le corps diplomatique. L'archiduc Maximilien était déjà traité comme s'il avait accepté la couronne par un acte officiel.

Les nouvelles du Mexique sont excellentes. Le Yukatan s'est prononcé pour les français. Zacatecas a été occupé par nos troupes.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 28 mars.

Voici où en seraient en ce moment les négociations au sujet de la proposition anglaise ayant pour but la réunion d'une conférence à Londres.

La Prusse et l'Autriche ont accepté; la France consent; le Danemark et la Suède n'ont encore donné aucune réponse; la Diète germanique a renvoyé la proposition aux commités; elle se prononcera vers le 1er avril. Enfin, la Russie a exprimé le désir que la conférence eût lieu sur la base des traités de 1851-52.

Londres, 28 mars.

Le *Morning-Post* maintient le fait de la résurrection de la Ste-Alliance contre la liberté constitutionnelle. La feuille anglaise ajoute que l'Angleterre aura probablement à examiner de nouveau ce qu'elle doit faire vis-à-vis de la question polonaise.

Dresde, 28 mars.

Les autorités autrichiennes expulsent de Galicie les familles polonaises réfugiées, en leur laissant 48 heures pour quitter le territoire autrichien. Ces familles sont alors obligées de rentrer dans le royaume de Pologne et de se livrer aux Russes.

Rome, 27 mars.

Le Pape a assisté dans la basilique du Vatican aux cérémonies de Pâques. Le mauvais temps l'a empêché de donner la bénédiction solennelle de la grande loge du Vatican. La bénédiction a été donnée dans l'intérieur de la basilique.

Les troupes françaises et pontificales étaient sous les armes. L'affluence était immense.

Christiania, 25 mars.

La commission du Storthing chargée d'examiner les projets gouvernementaux, a recommandé, à l'unanimité, l'acceptation des propositions relatives aux armements en faveur du Danemark.

Kœnigsberg, 27 mars.

Le *Courrier de Vilna* annonce dans sa partie officielle, que M. Vincent Kalinowski, licencié de l'Université de St-Pétersbourg, originaire du gouvernement de Grodno, a été condamné à mort par un conseil de guerre, comme ayant participé à l'insurrection. M. Kalinowski a été pendu le 22 mars, à Vilna.

Berne, 28 mars.

Les avis reçus de Paris constatent que les négociations pour le traité de commerce franco-suisse ont été très-avancées la semaine dernière, mais qu'il reste encore des questions difficiles à régler.

Mexico, 1er mars.

Les Français ont occupé Zacatecas. Juarez refuse d'abdiquer.

Le Yucatan s'est déclaré pour les Français.

Vidaurri s'est prononcé contre Juarez.

Les Français ont capturé un steamer mexicain avec des dépêches pour Juarez.

New-York, 17 mars, soir.

M. Lincoln a ordonné une levée de 200,000 hommes.

On n'a reçu aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre.

Le bill sur l'or a été adopté par le Congrès.

L'autorité judiciaire a déclaré que la capture du Saxon était illégale.

Southampton, 27 mars.

On fait, ici, de grands préparatifs pour recevoir Garibaldi qui demeurera, chez le maire de Southampton, pendant son séjour dans cette ville. Un banquet s'organise en l'honneur de Garibaldi. La municipalité a voté une adresse qui lui sera présentée à son arrivée.

Francfort, 26 mars, soir.

La Diète germanique a tenu aujourd'hui une séance extraordinaire. Il a été fait, dans cette séance, une communication anglaise relative à une conférence entre l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et le Danemark avec invitation à la Diète d'y prendre part. Cette communication a été renvoyée aux comités qui devront en faire l'objet d'un rapport.

Berlin, 26 mars.

La *Gazette de la Croix* apprend que le roi, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, a exprimé au ministère, par des paroles très cordiales, sa reconnaissance pour la façon dont la politique intérieure et extérieure est dirigée.

Gravenstein, 28 mars, matin.

Les avant-postes de l'aile gauche danoise ont été rejetés aujourd'hui dans les retranchements.

Les avant-postes de la brigade Raven se trouvent à 500 pas des fortifications et y sont couverts par des fossés et des terrassements. Un combat de peu durée, mais très-vif, a été livré. L'ennemi a ouvert de ses ouvrages un feu violent de mitraille et d'obus. Nous avons 20 blessés, parmi lesquels les lieutenants Eckardstain et Jasmund du régiment de la garde; nous avons fait 30 prisonniers.

On lit dans le *Moniteur :*

Le conseil général de la Banque de France, dans sa séance du 24, a réduit de 7 à 6 0/0 le taux de l'escompte des effets de commerce.— Il a maintenu à 7 0/0 l'intérêt des avances sur titres.

La partie officielle du *Moniteur* contient :

Une loi qui étend aux notaires, aux greffiers et aux officiers ministériels destitués le bénéfice de la loi sur la réhabilitation.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 30 mars 1864.

LE TREMBLEMENT DE TERRE

PAR

ROBERT HELLER

5

CHAPITRE V.

A Caracas !

(Suite.)

Déjà il régnait de l'animation sur cette route, et un bruit lui annonça que des chevaux approchaient. Bientôt, en effet, de nombreux cavaliers passèrent au galop. Quoique l'obscurité ne permît pas de les distinguer parfaitement, Rodriguez crut reconnaître le farouche Paez se dirigeant vers la ville à la tête de ses Llaneros. Un léger frisson lui parcourut les membres, et il rentra précipitamment pour se préparer à partir aussi pour Caracas.

Pendant qu'il se revêtait de l'uniforme de capitaine de la milice, le jour s'était levé. Le soleil inondait de ses rayons enflammés les gigantesques plantes toujours vertes, où les perroquets faisaient miroiter les nuances multiples de leur éclatant plumage. Des milliers de fleurs humides de rosée dressaient leurs calices, qu'assiégeait une nuée de splendides papillons. La contrée étalait un luxe de végétation incomparable, mêlant et confondant les familles les plus différentes : ainsi un figuier, prenant racine sur le tronc d'un platane et s'élançant du milieu de la couronne de cet arbre, nourrissait lui-même un autre parasite, une vigne vierge, dont les rameaux flexibles flottaient dans l'air comme des pavillons à la cime d'un mât. On voyait passer, comme des nuages au ciel, des volées d'oiseaux qui cherchaient la côte de la mer. Sur toutes les hauteurs et dans tous les fonds, partout bruissaient et s'agitaient les différentes espèces d'animaux, les plus nobles comme les plus infimes. Les chevaux hennissaient, les taureaux faisaient retentir leur long mugissement, le chant des oiseaux s'échappait des bois embaumés, et les insectes remplissaient l'air d'un bourdonnement léger et mélodieux.

Sa toilette terminée, Rodriguez plongea du regard dans le jardin; il espérait y découvrir sa mère sous un des berceaux, et il ne voulait point partir sans avoir pris congé d'elle. Dona Madaléna ne paraissait pas encore; mais bientôt Joséfa se montra sous les cocotiers près du jet d'eau, et Rodriguez courut la rejoindre, pensant avec raison qu'elle n'était que l'avant-courrière de sa maîtresse.

La marquise, en effet, ne tarda point à se présenter. Grande fut sa surprise de voir son fils déjà prêt à sortir en uniforme. Il prétexta une affaire de service, embrassa sa mère, puis s'éloigna rapidement. Il trouva Vincent dans la cour près des chevaux sellés. La suite avait pris les devants avec ordre d'attendre le marquis à l'entrée de la ville.

A l'endroit où don Rodriguez avait fait la veille la rencontre de l'Indienne, il fit celle d'un cavalier long et maigre dans lequel il reconnut de loin don Antonio d'Huerta. Ce dernier, arrêtant son cheval, salua le marquis d'un air important, et, avec une gravité presque solennelle :

« Quoi! sur le chemin de Caracas ! dit-il. Je vous aurais plutôt cru en route pour les Savanes.

— Et pourquoi, don Antonio ?

— Ce n'est pas le moment de faire des questions inutiles, ni d'y répondre. Vous savez dans quels termes vous vous êtes quittés hier, vous et le comte del Tésoro. Il vous a cité devant l'*Audiencia*, et si vous n'avez pas envie de goûter des étreites casemates du château Antonio, vous ferez bien d'entreprendre une excursion dans les steppes jusqu'à ce que mon influence et les sollicitations de votre mère aient obtenu grâce pour votre délit.

— Quel délit, monsieur mon oncle ? Je ne sache pas en avoir commis, ni avoir besoin de votre intercession ou de celle de ma mère, répliqua Rodriguez, plutôt égayé que courroucé de l'attitude de don Antonio.

— J'ai été du même avis jusqu'à hier soir, et même jusqu'à ce matin, où le capitaine-général m'a enfin remis cette lettre insolente qui expose prétendûment les vœux légitimes des habitants de la province. De ma vie je n'ai été aussi confus qu'au moment où Son Exc m'a montré votre signature au bas de ce papier. Le nom du marquis de Vallida entre ceux d'un boucher et de ce mulâtre, de ce Ruiz Infanté que don Francisco Zéa, un créole, a mis à la porte de sa maison ! »

Ces paroles, quoique prononcées avec tristesse, excitèrent l'hilarité du jeune homme. Il y répondit par une plaisanterie qui lui attira de graves reproches, et don Antonio finit par lui dire, avec une compassion où perçait sa douleur :

« Si vous vous présentez devant l'*Audiencia*, vous êtes un homme perdu. A peine entré dans la ville, vous serez jeté en prison. »

Le marquis ne pouvait se montrer insensible à cette marque d'intérêt; il répliqua :

« Je ne serai pas seul à Caracas pour défendre ma cause, c'est-à-dire la liberté de la patrie. Des milliers d'autres y seront dans le même but. La force arrachera ce qu'on refuse à la prière. Don Antonio, si vous vous trouviez ce soir sans puissance, sans fonctions, peut-être sans foyers, rappelez-vous que la villa de l'Ananco a les premiers droits à vous accueillir hospitalièrement, et que votre belle-sœur, bien loin d'appuyer la réforme indispensable de notre administration, ne soupçonne même pas mon faible concours à l'affranchissement de ma patrie. »

Don Antonio ne comprenait pas; il fixait sur son neveu des regards empreints d'une surprise profonde. Rodriguez ajouta quelques mots pour le mettre au fait de ce qui se préparait à Caracas, et, tout en se dirigeant vers la ville, ils discutèrent encore un instant. Puis ils se turent, chacun d'eux désespérant de convertir son interlocuteur, et ils achevèrent silencieusement le trajet.

A la porte de Caracas, les quinze ou vingt nègres et mulâtres du marquis se joignirent à nos cavaliers.

En même temps s'approchaient une centaine de Llaneros armés, qui venaient de faire halte dans une prairie. Leurs membres demi nus, desséchés par le soleil, la couleur noire ou brune de leur peau, peu différente de celles de leurs montures, leurs physionomies audacieuses et sombres, et enfin leur manière de maîtriser leurs chevaux à demi sauvages, inspiraient une terreur involontaire, malgré l'apparence d'ordre et de discipline que Paez, leur chef, maintenait parmi eux.

D'abord don Antonio était resté avec Rodriguez. Mais quand les Llaneros passèrent auprès d'eux et que Paez salua le marquis, l'oncle quitta brusquement son neveu sans lui dire un mot, et lui adressant pour tout adieu un regard où se confondaient le reproche et le mépris il disparut dans la première

La reproduction est interdite.

Revue des Journaux

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac s'exprime, en ces termes, dans un article du *Constitutionnel* en réponse à l'*Opinion Nationale* qui prétend que le résultat des élections de Paris eût été tout différent si le gouvernement avait suivi une autre politique, c'est-à-dire si, abdiquant à l'intérieur, tout contrôle sur la presse, il avait en même temps évacué Rome, fait la guerre pour la Pologne et abandonné l'expédition du Mexique, ou en d'autres termes, il s'était conformé au programme de l'*Opinion Nationale* :

« Le gouvernement de l'Empereur a entrepris dès le principe une grande tâche, celle de satisfaire partout et toujours les intérêts généraux du pays en sachant résister aux réclamations des intérêts particuliers qui souffrent forcément dans les moments de transition, moments nécessaires, inévitables, sur la route du progrès. En faisant le traité de commerce avec l'Angleterre, il a mécontenté un grand nombre de producteurs et de fabricants, en opérant la conversion des rentes, il s'est exposé aux plaintes des rentiers; en faisant de Paris la plus belle ville du monde, il a été contraint de blesser un certain nombre d'intérêts privés; en décrétant l'amnistie sans exception, il a inquiété les hommes d'ordre sans se faire illusion sur la reconnaissance des exilés qui profiteraient de sa générosité; enfin, en donnant par les décrets du 24 novembre, une plus grande liberté de discussion, il a appelé à la tribune les orateurs des anciens partis qui sont venus attaquer l'Empire avec les mêmes rancunes et les mêmes haines. — Voilà les édits qui ont amené, non pas le réveil de l'esprit libéral, comme on se plaît à le dire, mais le réveil de passions que l'on croyait à jamais éteintes.

» En agissant ainsi, continue M. Limayrac, en s'inspirant toujours des grandes pensées de progrès et d'avenir, l'Empereur avait sans doute le droit de compter sur la reconnaissance de Paris, mais comment les imaginations populaires pourraient-elles résister à cette propagande que font tous les jours des feuilles hostiles qui dénaturent sans cesse les faits les mieux établis, pour en tirer, au profit de leurs passions ou de leurs ressentiments, les conclusions les plus irritantes?

» Faut-il citer des preuves de ce système de dénigrement qui s'étale chaque jour sous nos yeux? Nous n'avons que l'embarras du choix. L'expédition du Mexique a eu surtout le privilége d'exciter les critiques de l'*Opinion Nationale*; et parmi tous les actes du gouvernement, il n'en est pas que la presse se soit plus constamment efforcée de défigurer. Dernièrement encore, l'opposition disait : « Vous allez avoir à Guadalaxara un siége terrible comme à Puebla; » et peu de jours après on apprenait que Guadalaxara avait reçu nos troupes avec enthousiasme, couvrant nos soldats de fleurs et de couronnes. On ajoutait : « Hâtez-vous de traiter avec Juarez; » et le lendemain la nouvelle arrivait que Juarez était en fuite. On affirmait enfin que jamais nous ne toucherions un centime comme indemnité de guerre, et voilà que nous apprenons que le gouvernement vient d'être remboursé de 66 millions. Croyez donc maintenant aux diatribes de l'opposition et de ses journaux!

» Mais qu'on le sache bien, ce dénigrement systématique et ces tendances malveillantes n'existent que dans certaines sphères et n'ont pas touché le cœur de la nation : ils ne sont à l'ordre du jour que chez ces partis vaincus qui réclament la liberté illimitée, non pas pour faire triompher une idée féconde et généreuse, mais afin de se procurer des armes à l'aide desquelles ils pourraient impunément tenter un nouvel effort pour le retour de régimes tombés aux applaudissements de la France, et contre un gouvernement acclamé tant de fois par le peuple reconnaissant, et consacré par tant de millions de suffrages. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Renauld :

« Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre de ce matin, jeudi 24, nous annoncent que les alliés, après avoir bombardé pendant deux jours la ville de Frédéricia, se sont retirés sans avoir pu s'emparer de la place. Le bombardement a eu les plus déplorables effets : la moitié de la ville est incendiée.

» On sait que, dans les cas de guerre, le bombardement est une mesure extrême, et l'humanité ne peut que s'affliger d'une pareille résolution appliquée avec tant de rigueur dans des circonstances où l'on n'a pas cessé d'invoquer la modération.

» Il est bon de faire remarquer, en outre, que Frédéricia est dans le Jutland, qui, dès le principe, avait été exclu des probabilités de la guerre. »

MONITEUR DE L'ARMÉE.

Les informations particulières que le *Moniteur de l'armée* a reçues du Jutlan, vont jusqu'au 23 mars :

« Les Austro-Prussiens ont construit, sur la gauche de Snoghoï, deux batteries d'obusiers et quatre batteries rayées de huit pièces chacune qui ont bombardé Frédéricia pendant cinq jours. Le quartier Frédéric et toute la vieille ville ont beaucoup souffert. La batterie n° 2 a tiré pendant trois jours sur la poudrière centrale; mais cet établissement avait été blindé avec tant de soin, que les projectiles rayés les plus puissants n'ont pu l'entamer. Les fortifications n'ont pas éprouvé de dommages. Toutefois les pertes de la garnison, en tués et blessés, ou disparus, sont relativement assez fortes.

» Les Austro-Prussiens, ajoute M. Baudouin, continuent activement les travaux du siége: ils se proposent d'attaquer prochainement le camp retranché que les Danois ont construit sur le bord de la mer, pour maintenir leurs communications avec l'île de Fionie, où ils accumulent de nombreux approvisionnements, et où ils organisent leurs réserves. Ces opérations dirigées méthodiquement seront très-longues.

» De leur côté, les Danois emploient toutes leurs ressources militaires pour défendre Duppel et Frédéricia. Si ces deux points tombent au pouvoir de l'ennemi, malgré leur glorieuse résistance, ils auront perdu leurs possessions de terre ferme et se trouveront dans des conditions peu avantageuses pour traiter avec les Austro-Prussiens.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

M. de Pebeyre, notre nouveau Préfet, est arrivé lundi soir à Cahors.

Il a reçu, hier, la visite officielle des diverses autorités.

Cette première entrevue des fonctionnaires de la ville avec leur nouveau Chef a laissé dans l'esprit de ces derniers la plus heureuse impression. Tous s'accordent à rendre hommage à l'affabilité, à la courtoisie, à la distinction qui ont présidé aux réceptions d'hier.

M. de Pebeyre a rendu ses visites dans la soirée et s'est mis en route ce matin pour la tournée de révision.

La fête de Pâques a été célébrée avec grande pompe dans toutes nos églises. Mgr Peschoud, a officié à l'Eglise Cathédrale.

Voici une nouvelle circulaire adressée par le ministre de l'instruction publique aux préfets :

Circulaire sur la préparation d'une statistique de l'instruction primaire. (14 mars.)

« Monsieur le préfet, je désire réunir le plus promptement possible les éléments d'une statistique de l'instruction publique, et votre concours m'est indispensable en ce qui concerne particulièrement l'instruction primaire.

« J'ai fait imprimer, en conséquence, un questionnaire en forme de tableau, auquel MM. les inspecteurs primaires devront répondre.

« Ces tableaux sont destinés à constater, à tous les points de vue, l'état en France de l'enseignement public et de l'enseignement libre pour les garçons et pour les filles, ainsi que des salles d'asile et de tous les cours annexes, tels que cours d'adultes, ouvroirs, écoles d'apprentis, etc.

« Je vous envoie un nombre d'exemplaires suffisant de ce questionnaire pour que M. l'inspecteur d'académie en ait quatre à sa disposition, et que chaque inspecteur primaire en ait deux.

« Un de ces exemplaires servira de minute, l'autre me sera envoyé, et je désire que le troisième soit conservé par MM. les inspecteurs d'académie et tenu par eux au courant, d'année en année, de telle sorte qu'à un moment donné ils soient en mesure de me fournir les renseignements statistiques dont je pourrais avoir besoin. Le quatrième exemplaire leur est remis pour le cas où il auraient à faire la transcription de quelques tableaux.

« Je n'ignore pas, monsieur le préfet, que le travail demandé à MM. les inspecteurs primaires est considérable; mais j'ai lieu de croire que la plupart de ces fonctionnaires ont déjà par devers eux les détails qu'ils devront consigner sur les cadres.

« Dans tous les cas, je réclame d'eux un véritable effort, et je compte sur leur empressement à me répondre. Je suis convaincu que la statistique mettra en évidence les heureux résultats du zèle qu'ils ont déployé, et que le gouvernement n'a cessé d'encourager. Je serai heureux de pouvoir les remercier de l'activité et des soins dont ils feront preuve dans cette circonstance. Mais autant je désirerais leur en tenir compte, autant je serais sévère pour ceux d'entre eux qui me transmettraient des renseignements inexacts ou mal coordonnés. Ils devront donc, avant d'envoyer leurs cadres à M. l'inspecteur d'académie, vérifier avec soin les concordances des diverses colonnes.

« M. l'Inspecteur d'Académie devra en faire autant de son côté, et me remettre ensuite un relevé de ces états par arrondissement, chaque colonne devant être totalisée, de telle sorte que je n'aie qu'à faire le relevé de ces totaux par département pour avoir la statistique générale de la France.

« Le travail que je vous demade devra m'être parvenu le 1er mai prochain au plus tard.

« Je vous enverrai prochainement une série de questions que MM. les Inspecteurs d'Académie devront traiter dans le rapport qu'ils rédigeront et qui accompagnera l'envoi des tableaux de statistique. Ces questions seront imprimées en nombre suffisant pour que chaque Inspecteur primaire puisse y répondre, et fournir ainsi à M. l'Inspecteur d'Académie les indications nécessaires.

« Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'Intruction publique,
V. DURUY.

Le ministre de la guerre vient de publier le programme d'un concours pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire.

Ce concours s'ouvrira :
A Strasbourg, le 5 septembre 1864;
A Lyon, le 12 du même mois;
A Montpellier, le 15 du même mois;
A Toulouse, le 16 du même mois;
A Bordeaux, le 22 du même mois;
A Paris, le 26 du même mois.

Seront admis à ce concours : les élèves pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres et du diplôme de bachelier ès-sciences restreint ou complet.

La Cour de cassation, dans une de ses dernières audiences, a jugé : « Lorsque une acquisition a été faite par une communauté religieuse de femmes, non encore autorisée, le décret intervenu postérieurement qui reconnaît l'existence légale de la communauté n'a pas cependant pour effet de valider le contrat, bien que le décret d'autorisation soit antérieur à la demande en nullité de ce contrat. »

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 26 mars 1864.

Rhétorique.
(Section réunies.)
Récitation : 1er Pons; 2e Lagarrigue.
Dessin d'imitation : 1er Pons; 2e De Valon.

SECTION DES LETTRES.
Récitation : 1er Dulac; 2e Lagarrigue.

Seconde.
(Sections réunies.)
Récitation : 1er Molinier; 2e Bonnefoy.
Dessin d'imitation : 1er Bonnefoy; 2e Sers.

SECTION DES LETTRES.
Récitation : 1er Bousquet; 2e Darres.

Troisième.
Récitation : 1er Wilemaint; 2e Pouzergues.
Dessin d'imitation : 1er Wilemaint; 2e Lascoux.

Quatrième.
Récitation : 1er Albert; 2e Cahuzac.
Dessin d'imitation : 1er Cahuzac; 2e Coly.

Cinquième.
Récitation : 1er Faurie; 2e Vilas.
Dessin d'imitation : 1er Gisbert; 2e Bouyssou.

Sixième.
Récitation : 1er Lagard; 2e Bro.
Dessin d'imitation : 1er Cavarrot; 2e Daymard.

Septième.
Récitation : 1er Agar; 2e Tardieu.

Huitième.
Récitation : 1er Bourdin; 2e Bastide.

Enseignement professionnel.
(Deuxième année.)
Récitation : 1er Tulet; 2e Thomas.
Dessin d'imitation : 1er Tulet; 2e Brunet.
(Première année.)
Récitation : 1er Combes; 2e Cavalié.

---

rue latérale.

CHAPITRE VI.

La révolution. — Des protecteurs inattendus.

La place du Marché était couverte de monde. Mais les boutiques restaient vides; les maraîchers venus des environs n'osaient décharger leurs mules; il ne se présentait pas non plus d'acheteurs, et à l'animation qui régnait la veille dans tous les groupes avait succédé un silence morne et pesant. De temps à autre seulement, un murmure d'effroi parcourait la foule quand on voyait passer les Llaneros. Paez leur faisait parcourir les différentes rues, comme pour épouvanter toute la ville par leur présence.

Les trompettes retentirent, et un bataillon de chasseurs vint se poster sur la place, devant l'Hôtel-de-Ville. Le peuple l'accueillit par le même silence lugubre qui avait régné jusque là; mais bientôt ce calme dangereux fit place à des exclamations d'impatience et à des menaces à l'adresse des autorités. On attendait la réponse du capitaine-général à ces mêmes représentations que don Rodriguez de Vallida avait signées, au grand scandale de son oncle. Enfin parut au balcon de l'Hôtel-de-Ville un des fonctionnaires espagnols, don Escudéro. Il tenait à la main cette réponse, assez longue, et il se mit à en donner lecture. Avant qu'il fût au bout, une bruyante explosion de colère avait étouffé sa voix.

« Des ordres? des reproches? criait la foule. Des menaces de châtiment exemplaire, de nouveaux impôts? Le maintien d'une domination qui exige, toute impuissante qu'elle est, une obéissance aveugle? A bas les tyrans espagnols! A bas don Escudéro! A bas la Junte nationale! »

Et des pierres sifflaient, lancées contre le balcon, d'où Escudéro se retira, moins calme et moins digne qu'il ne s'y était présenté. La foule s'agitait comme une mer orageuse. Des armes cachées sous les manteaux apparaissait au jour, des clameurs furieuses retentissaient, et les Llaneros fondaient au galop sur la place. Aux cris de : Vive la liberté! Vive l'indépendance de Caracas! on sommait les soldats espagnols de mettre bas les armes.

« Feu sur ces misérables »! commanda don Escudéro, sortant de l'Hôtel-de-Ville.

Mais les chasseurs restèrent l'arme au bras, et leur chef ne répéta point le commandement de don Escudéro. Alors un homme du peuple arracha à un soldat son fusil, planta dans le canon la hampe d'un drapeau vert et rouge, et les hurlements de rage, les menaces de mort se transformèrent en acclamations d'allégresse quand le soldat fit flotter en l'air cet étendard et quand le bataillon le salua comme sien. Aussitôt plus de gestes sombres, plus de poings fermés, plus de poignards brandis; un véritable délire de joie s'empara de la foule, et, au lieu du combat auquel on se préparait, on vit des embrassements s'échanger entre la troupe et le peuple. Puis les masses, enivrées de ce triomphe facile, se divisèrent pour aller attaquer les casernes et les édifices publics. Les soldats hésitaient à suivre le torrent; mais on leur cria :

« Vos armes doivent être au service de la liberté! Livrez-les nous, si vous n'en faites point usage! Partagez vos cartouches avec nous! »

Et le bataillon, entraîné, se débanda : les uns suivirent les flots du peuple, d'autres cédèrent leurs fusils à des gens qui n'avaient point d'armes. Un changement remarquable s'était déjà opéré dans les maisons de la place. Les portes, tout à l'heure verrouillées, s'étaient ouvertes; de jolies têtes de femmes apparaissaient aux fenêtres; dames et jeunes filles agitaient leurs mouchoirs et jetaient, du haut des plates-formes, des fleurs sur les passants. Aux balcons flottaient des drapeaux vert et rouge.

Pendant ce temps-là, une autorité nouvelle se constituait à l'Hôtel-de-Ville et s'efforçait de saisir les rênes du pouvoir. Le capitaine-général, cependant, n'attribuait qu'à la surprise et à l'infériorité du nombre la défection d'un bataillon tout entier. Il se promettait une conduite toute différente de la part du reste de la garnison, et, fermant l'oreille aux conseils les plus modérés du *Cabildo* (autorité municipale élue par les indigènes), il ordonnait des mesures rigoureuses et se flattait encore de dicter, à la tête de ses troupes, des lois à l'insurrection étouffée.

Autant la place du Marché présentait un aspect animé et riant, autant les autres rues et les demeures des Espagnols, étaient mornes et silencieuses. Toutefois, la plupart de leurs habitants ne se doutaient pas encore de la gravité de l'émeute. La comtesse del Tésoro, par exemple, faisait tranquillement, dans une pièce retirée de son palais, une partie de dames avec une amie. Elle entendait bien les cris de multitude et commençait même à s'en inquiéter un peu; mais elle ne croyait toujours qu'à un tumulte passager. Après le départ de son amie, elle sonna pour donner un ordre; personne ne parut. Ce ne fut qu'au troisième ou quatrième appel que le majordome se présenta enfin.

« Où sont mes domestiques? demanda-t-elle sévèrement. Pourquoi ne vient-on pas quand je sonne?

— Que Votre Exc. pardonne, répondit le majordome d'un air soucieux; excepté moi, il n'est pas resté un serviteur mâle dans la maison. Cocher, cuisinier, valet de chambre, tous sont allés courir l'émeute.

— Vous aurez soin d'en informer le comte.

— Oui, madame la comtesse. — Ne faudrait-il pas fermer la porte cochère, maintenant que le piquet de cavalerie qu'on y avait posté n'y es plus? »

La comtesse pâlit, d'autant plus qu'un bruit confus de mille voix menaçantes frappait au même instant son oreille.

« Qui a levé ce poste? demanda-t-elle.

— Une ordonnance envoyée de l'Hôtel-de-Ville.

— De l'Hôtel-de-Ville? Est-ce que le capitaine-général s'y trouverait? »

Le majordome ne répondit pas; il attendit les ordres de sa maîtresse.

« Quelle fête sonne-t-on là?

— Une fête, madame? On sonne le tocsin!

— Fermez donc la porte, mon bon Andria, et tout de suite, car voilà encore les cris qui m'ont effrayée tout à l'heure. Qu'est-ce que cela signifie?

— Une jeune fille qui demande à être introduite auprès de dona Paula, dit que le peuple a pris le Palais de justice et démolit les prisons.

— Allez verrouiller la porte; mais tenez-vous à la fenêtre pour être prêt à ouvrir aux gens de la maison, s'il s'en présente, » dit la comtesse d'un ton pressant et d'un air agité.

Et il était grand temps d'adopter des mesures de précaution. Un flot tumultueux de populace en fureur descendait la rue, et les cris de : « A bas les Espagnols! A bas leurs partisans! » venaient glacer le sang dans les veines de la comtesse. Ces sinistres nouvelles, ces effrayantes clameurs, ce tocsin de toutes les églises et l'inquiétude du sort de son mari, produisirent sur elle une si forte impression que sa fille, qui accourait poussée par la même angoisse, la trouva presque défaillante dans son fauteuil.

« Ma mère! — ma mère! s'écria la jeune fille en l'entourant de ses bras. — Au secours! N'y a-t-il donc personne pour m'aider? »

Mais les servantes n'entendaient pas ou se tenaient cachées, saisies de frayeur.

La suite au prochain numéro.

Dessin d'imitation : 1er Bouyssou ; 2e Guilhou.

Cours préparatoire.
(Troisième année.)

Récitation : 1er Mazélié ; 2e Combèles.
(Deuxième année.)

Récitation : 1er Depeyre ; 2e Largeteau.
(Première année.)

Récitation : 1er Delard ; 2e Delfour.

Le Proviseur
LAPRADE.

Dimanche, la fête de Pâques se célébrait à la Cathédrale, en grande pompe et avec une immense affluence de peuple.

Le matin, à la messe paroissiale, avait lieu la communion générale des hommes. Ce spectacle qui, tous les ans, vient couronner si dignement les travaux des ministres de Dieu, s'offrait, ce semble, cette année, avec un caractère plus frappant de recueillement et de piété. Jeunes gens et hommes faits, de toute classe et de toute condition, avaient répondu, avec plus d'élan et en plus grand nombre que jamais, à l'appel du père de famille et aux chaleureuses exhortations du prédicateur du carême.

Mgr l'Evêque officiait entouré du Chapitre et du Clergé, revêtus de leurs plus riches ornements, à la grand'messe et à vêpres. Nous ne dirons rien de ces majestueuses cérémonies de l'Eglise, que la parole humaine ne saurait rendre et qu'il suffit de suivre attentivement pour être profondément ému et se sentir transporté dans de mystérieuses et célestes régions. Nous signalerons seulement la bénédiction Papale, qui a terminé l'office et qu'en vertu d'un Sudult spécial, Mgr peut donner deux fois l'an à son peuple. Par sa forme et sa solennité, elle rappelle parfaitement la grande bénédiction que N. S. P. le Pape donne, aux jours des plus grandes fêtes, *urbi et orbi*, et elle fait participer aux mêmes grâces et aux mêmes indulgences. Une foule très nombreuse y assistait et encombrait la nef et les pourtours du chœur.

A vêpres, M. l'abbé Bouloc, dont le zèle et le talent n'ont cessé de captiver l'assistance, durant tout le carême, a clôturé ces saints exercices par un sermon sur *l'Apostolat laïque*.

Après avoir circonscrit cet apostolat dans les limites que ne sauraient légitimement franchir ceux que Dieu n'a point appelés à la dignité sacerdotale et en avoir montré le caractère, il l'a présenté comme un complément *indispensable* de la mission du prêtre, qui, ne pouvant guère faire entendre sa voix et étendre son action en dehors du Temple, a besoin, pour atteindre partout et faire du bien à tous, du concours et de la coopération des simples fidèles. Il en a fait ressortir, d'une manière très-saisissante, la nécessité et le devoir dans deux considérations principales. Dans la première, il a fait appel à la nature des choses, à la nature du vrai et du bien, qui sont essentiellement expansifs, contagieux, — bien autrement et bien plus que l'erreur et le mal, — et de la même manière que le soleil est communicatif de la lumière, ou le feu de la chaleur. Dans la seconde, il a cité l'Evangile et y a montré le précepte formel de la prédication laïque, non-seulement par l'exemple, mais encore par une transmission plus active de la foi et un rayonnement plus direct de la vertu, c'est-à-dire par la parole, par l'enseignement et les conseils, sans lesquels il ne saurait y avoir de vraie charité.

Ajoutons autant pour rendre témoignage à la vérité que par reconnaissance, qu'un concours toujours croissant d'auditeurs, dont un grand nombre accourus des autres paroisses de la ville, n'a cessé de prêter au zélé missionnaire l'appui de son admiration et de ses sympathies. M. l'abbé Bouloc, en terminant son discours de Pâques, a fait ses adieux à ce peuple avec lequel il avait su si bien s'identifier. De leur côté, les fidèles de Cahors n'oublieront de longtemps cette station quadragésimale, l'une des plus belles et des plus riches en fruits de vie qu'ils aient vues, pas plus que l'homme dont Dieu s'est servi pour répandre sur eux d'aussi abondantes bénédictions.

UN CADURCIEN.

On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Nous avons annoncé que, sur le conseil d'un savant médecin, des parents ont envoyé leurs enfants atteints de la coqueluche à l'usine à gaz pour leur faire aspirer pendant quelques moments les vapeurs qui s'échappent de la chaux d'épuration du gaz d'éclairage. Or, aucun essai n'a manqué, et à peine les enfants avaient-ils aspiré ces vapeurs qu'une amélioration se produisait, laquelle était suivie d'un rétablissement parfait.

» Depuis que nous avons indiqué ce nouveau moyen de guérir la coqueluche, plusieurs personnes ont conduit leurs enfants à l'usine à gaz de notre ville, et généralement, dès la première inhalation, on a eu la satisfaction de constater un mieux sensible.

» Deux ou trois visites suffisent pour faire disparaître presque entièrement les accès.

THÉATRE DE CAHORS

Jeudi, 31 mars 1864.

LE GENDRE DE M. POIRIER

Comédie en 4 actes.

M. **MONCAVREL** remplira le rôle de *Poirier*.

Le Tigre du Bengale

Vaudeville en 1 acte.

Mme RERTRAND et Mlle RATON

Vaudeville en 1 acte.

M. MONCAVREL n'est pas un inconnu pour nous. Le Public cadurcien a eu l'occasion, il y a quelques mois, d'apprécier, dans le rôle de *Giboyer*, la souplesse du talent du directeur-artiste.

La venue de M. MONCAVREL est une bonne fortune dont les amateurs de bonnes soirées théâtrales profiteront assurément.

Soleil et pluie, pluie et soleil, c'est tout le secret du temps depuis plusieurs jours. Une brillante soleillée invite à la promenade ; en pleine campagne, une averse vous surprend et vous mouille jusqu'aux os.

Ah ! giboulées de Mars, ce sont bien là de vos coups !

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 27 mars 1864.

20 Versements .. .. 519 »
5 Remboursements dont 4 pour solde. 1054f 12

Pour la chronique locale : A. LATTOU.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.
Livraison du 26 mars 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Bauyères (nouvelle) suite. — Expédition dans l'intérieur du Mexique. — De Lagos à Guadalajara (suite). — Causerie dramatique. — L'affaire Armand. — Mort d'Hipp. Flandrin. — George Sand. — Eruption du volcan de l'île de La Réunion. — Revue scientifique. — S. Exc. Manuel Murillo, président des Etats-Unis de Colombie. — Explosion de la poudrière de Lovignie (Belgique).

Gravures : S. M. Louis II, roi de Bavière. — Slesvig-Holstein : Combat entre les troupes danoises et la division Gablentz, dans le bois de Veile. — L'élévation sur la croix. Expédition dans l'intérieur du Mexique. (9 gravures). — George Sand. — Ouverture du nouveau foyer du Théâtre-Français — Eruption du volcan de l'île de La Réunion. S. Exc. Manuel Murillo, président des États-Unis de Colombie. — Explosion de la poudrière de Lovignie (Belgique). — Echecs. — Rébus.

Départements.

Toulouse, 20 mars.

Jacques Latour, l'organisateur présumé de l'assassinat de Labastide, a été arrêté dans la nuit du 18 au 19 mars, dans le canton d'Aspet. Il n'avait sur lui que 1,500 fr. en billets de banque et 195 fr. en or. Les détails manquent encore.

Chassé depuis le 16 mars du canton de Castillon par des actives recherches que dirigeait M. Niel, procureur impérial, de Saint-Girons, il s'est refugié dans le canton d'Aspet, où M. Lacointa, procureur impérial de Saint-Gaudens l'a poursuivi depuis le 16 mars avec une infatigable activité. M. le juge d'instruction était avec lui sur les lieux. La gendarmerie, la douane, et les agents forestiers ont montré un zèle au-dessus de tout éloge, et les populations se sont élevées en masse pour les seconder. Chacun a fait son devoir. Les magistrats de Pamiers, nécessairement étrangers aux recherches qui se fesaient hors des limites de leur juridiction, ont amené ce bon résultat par le discernement qui leur a fait dès l'abord rejeter une foule de vaines conjectures et concentrer leurs soupçons sur le soi-disant Pujol dont ils ont, d'après des ouï-dire, recueilli le signalement avec assez de précision pour que Jacques Latour ait été simultanément désigné à Toulouse et à Saint-Girons comme celui auquel il s'appliquait.

Marc Latour, frère de Jacques, a été arrêté à Mauran, le 16 mars, au moment où il allait y chercher des chemises que son frère avait commandées.

P. S. Nous apprenons que, par arrêt en date d'hier, la Chambre des mises en accusation de la Cour imdériale, sur les réquisitions du procureur général, a évoqué l'affaire. Cette mesure s'explique par les difficultés d'une instruction qu'il faudra poursuivre dans plusieurs arrondissements du ressort.

Toulouse, 21 mars.

M. Fort, président de la chambre des mises en accusation de la Cour impériale, a été délégué par cette chambre pour faire l'instruction du crime de La Bastide-de-Besplas.

Dès hier, le principal prévenu, Jacques Latour, a été transféré de Saint-Gaudens à Toulouse ; conduit sous bonne escorte, il est arrivé par le train de 6 h. 30 du soir.

Toulouse, 22 mars.

Jacques Latour, principal inculpé dans le crime de la Bastide-de-Besplas, amené dimanche après-midi de Saint-Gaudens, est arrivé à la station de Portet-Simon au moment du passage du train de l'Ariége. Il a été immédiatement dirigé sur Pamiers, où se trouvait déjà incarcéré, depuis samedi, son frère Marc.

Par le même train partaient également pour Pamiers, M. le président Fort, délégué de la chambre des mises en accusation de la Cour impériale, et M. Léo-Dupré, procureur général.

Ramené hier par le train du soir, Jacques Latour a été écroué dans les prisons de Toulouse.

Marc Latour, prévenu de complicité dans l'assassinat de Labastide-Besplas, a été transféré, mardi soir, de la prison de Pamiers dans celle de Toulouse.

(*Journal de Toulouse.*)

Tribunaux

COUR D'ASSISES D'AIX.

Au mois d'août dernier, nous avons entretenu nos lecteurs d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise par un maître sur la personne de son domestique. — Dans sa séance de lundi, 14 mars, la Cour d'assises d'Aix a été appelée à juger ce procès qui a eu un retentissement considérable. L'inculpé, est André Armand. Voici, contre ce dernier, les charges relevées par l'accusation :

« Dans la matinée du 7 juillet 1863, vers huit heures et demie, Maurice Roux, qui venait de descendre à la cave pour chercher du bois, vit tout-à-coup apparaître son maître, André Armand, et l'entendit distinctement lui dire : Je vais t'apprendre ce que c'est qu'une baraque ! Au même instant Armand le frappa à la nuque d'un violent coup de bûche qui le renversa la face contre terre. Bien qu'il eût été étourdi par la commotion, il sentit instinctivement que son maître se livrait sur lui à de nouveaux actes de violence. Roux ne reprit beaucoup plus tard ses sens que d'une manière confuse et pour comprendre qu'il avait la gorge serrée, les jambes et les bras liés, et qu'il se trouvait dans le plus grand danger de perdre la vie. La fille Hauterive, femme de chambre, ayant entendu, vers huit heures du soir, des gémissements dans la cave, s'empressa de donner l'éveil. Le malheureux Roux fut alors trouvé le corps allongé à terre, le visage contre un tas de charbon, le cou très serré par une petite corde qui faisait jusqu'à cinq à six tours, les mains fortement liées ensemble derrière le dos par plusieurs tours d'une autre petite corde et les jambes solidement retenues par un mouchoir qui a été reconnu appartenir au sieur Armand. Dès qu'il a pu s'expliquer, Roux a énergiquement accusé son maître. Jamais il n'a varié depuis, quoique Armand cherchât, soit par des insinuations, soit surtout par des violences, à obtenir de la victime la rétractation de l'accusation produite contre lui. Après avoir reconnu que son domestique avait été l'objet d'un crime et avoir essayé de faire porter les soupçons sur d'autres que lui, il finit par dire que Maurice Roux avait feint d'être plus maltraité qu'il ne l'avait été en réalité, et que sa conduite n'était que la mise à exécution d'un projet de chantage organisé pour obtenir le paiement d'une somme d'argent.

» La série des sévices exercés sur la personne de Maurice Roux étaient, suivant le ministère public, de nature à lui occasionner la mort. Il résulte, en effet, de la déclaration des hommes de l'art, qu'au moment où les secours lui ont été administrés, la chaleur vitale n'existait plus que dans la région de la poitrine et du cœur et que la vie était sur le point de s'éteindre. L'accusation pense qu'on ne saurait voir là qu'un acte spontané de brutalité se traduisant par une voie de fait isolée et dont l'auteur lui-même se serait, dans ce cas, sans doute empressé d'atténuer les funestes résultats. Il faut nécessairement reconnaître, ajoute-t-elle, que l'auteur de cette série de voies de fait ne pouvait avoir que l'intention de donner réellement la mort à sa victime. Le ministère public croit devoir conclure des circonstances relevées par l'information et notamment du lieu dans lequel les faits se sont produits, du propos qu'Armand a tout d'abord tenu à Maurice Roux et de la précaution qu'il avait prise de se munir de petites cordes destinées à faciliter la perpétration du crime, que c'est avec préméditation que l'inculpé a attenté aux jours de son domestique. »

Tels sont les faits sur lesquels André Armand, propriétaire, âgé de 48 ans, vient d'être appelé à fournir des explications devant le jury des Bouches-du-Rhône.

L'étendue des comptes-rendu, des audiences nous en interdit la reproduction. Nous dirons simplement qu'Armand nie énergiquement les faits qu'on lui impute, tandis que Maurice persiste dans son accusation.

Dans l'audience du 24, le jury est entré dans la salle des délibérations et en a rapporté un verdit négatif. Armand a été acquitté.

Roux s'est porté partie civile ; il demande 50,000 fr. de dommages-intérêts. La Cour a condamné, le 25 mars, Armand à 20,000fr. de dommages et aux frais de l'incident, comme ayant porté maladroitement un coup à Maurice Roux.

M. Jules Favre s'est immédiatement pourvu en cassation contre cet arrêt.

M. Armand a donné 3,000 francs pour les pauvres de la ville d'Aix.

En ce moment, dit une dépêche de Montpellier, 26 mars : Des attroupements menaçants ont lieu devant l'habitation d'Armand, revenu nuitamment à Montpellier.

— Nous recevons la dépêche suivante du 27, mars :

Le *Messager du Midi* mentionne les faits regrettables qui se sont passés, à Montpellier, à l'occasion du procès Armand. Plusieurs témoins à décharge ont été poursuivis dans les rues jusqu'à leurs maisons. Par contre, des félicitations ont été adressées aux témoins à charge.

L'autorité a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces désordres. Le effervescence s'est déjà calmée.

— Au sujet des troubles qui viennent de se produire à Montpellier, M. le préfet de l'Hérault a adressé à la population de cette ville la proclamation suivante :

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT.

« Habitants de Montpellier, la ville de Montpellier a été troublée hier par des manifestations tumultueuses — J'ai dû prendre aussitôt les mesures nécessaires pour sauvegarder l'ordre et la sûreté des citoyens.

» Représentant au milieu de vous un gouvernement protecteur des droits et des intérêts de tous, je viens vous éclairer sur le caractère de ces manifestations. Elles constituent un outrage envers la justice, une atteinte à la paix publique. Des dispositions sont prises pour les réprimer ; les attroupements seront dissipés partout où ils se produiront. La population de Montpellier m'a déjà donné bien des preuves de sa sagesse et de l'excellent esprit qui l'anime. Ecoutant la voix d'un magistrat qui s'honore de sa confiance, elle évitera tout ce qui pourrait faire naître même une émotion et troubler le repos des familles. Elle m'épargnera ainsi la douloureuse nécessité de livrer aux sévérités de la justice les auteurs de nouveaux désordres. »

Montpellier, le 27 mars 1864.

Le Préfet de l'Hérault, J. M. PIÉTRI.

Pour la chronique départementale : A LATTOU.

Nouvelles Étrangères

POLOGNE.

On mande des frontières de Pologne au *Wanderer de Vienne* que, malgré les mesures rigoureuses que le gouvernement à prises en Galicie, on apprend tous les jours et même, en ces derniers temps, plus fréquemment qu'auparavant, que des renforts d'insurgés franchissent la frontière russo-polonaise en plus ou moins grand nombre. La cause en serait que la surveillance autrichienne exercée dans les villes et dans les campagnes devenant de plus en plus active, tous les individus qui veulent y échapper cherchent à gagner la frontière le plus tôt possible, attendu que tôt ou tard ils seraient inévitablement exposés à l'internement ou à l'extradition.

Les nouvelles qui arrivent de Lithuanie sont on ne peut plus favorables à l'insurrection. Plusieurs petits détachements, notamment ceux de Ludkiewicz, Bitis, Pujdak, et Kuszlejko, sillonnent la Samogitie et le gouvernement de Kowno. Le peuple des campagnes attend le printemps avec impatience et avec lui l'apparition de Jablonowski et de Zegota qui, l'année dernière, à la tête des insurgés, ont plus d'une fois fait essuyer des échecs aux russes et ont su gagner la confiance illimitée des paysans. Les habitants de la Samogitie se préparent à la lutte, et plusieurs milliers de volontaires sont déjà prêts à courir aux armes.

La garde douanière, échelonnée sur la frontière de Prusse, doit être prochainement concentrée à Vierzbolow et remplacée par la troupe de ligne. Le nombre des prisonniers politiques actuellement écroués dans les prisons de Grodno dépasse le chiffre de 1,600 ; ce chiffre est encore plus considérable à Kowno. Tous les mercredis un convoi de déportés est dirigé sur la Sibérie.

AUTRICHE.

Nous lisons dans la *Gazette Autrichienne* du 23 mars :

« Les conférences auront vraisemblablement lieu, mais les opérations militaires n'en éprouveront aucun retard. On sait qu'avant leur expédition en Schleswig, l'Autriche et la Prusse ont conclu un arrangement qui règle aussi leur action diplomatique avant de prendre part à la conférence, il faudra donc qu'elles s'entendent sur leur attitude ultérieure. Nous apprenons que des négociations ont déjà été entamées sur ce point. Une correspondance télégraphique fort vive, a été échangée, hier et avant-hier, l'entente doit être opérée entre Vienne et Berlin. Il est à prévoir qu'il ne sera question du prétendant d'Augustembourg, ni auprès des puissances allemande, ni auprès des autres. D'autre part, ni l'Autriche ni la Prusse ne peuvent plus admettre comme base des négociations les stipulations de 1851 et 1852. Les grandes puissances allemandes ne veulent pas faire de la question dynastique un conflit insoluble et que l'épée seule puisse trancher. Pour la personne et à la dynastie qui doit régner dans les duchés, elles sont destinées à céder aux convenances et aux exigences du reste de l'Europe, qui désire que la même famille règne dans les duchés et le royaume de Danemark. Par contre, elles ne remettront pas l'épée dans le fourreau, tant que le droit des duchés ne leur sera pas rendu et garanti, que la nationalité allemande ne sera pas mise à l'abri de tout empiètement, et qu'il ne sera pas devenu impossible de tourner contre l'Allemagne les forces des duchés Allemands.

« Les alliés se réserveront naturellement d'être indemnisés des frais de l'occupation du Schleswig, et ils devront être satisfaits avant de quitter les duchés. Telles sont les bases générales sur lesquelles l'Autriche et la Prusse se proposent de négocier. »

PRUSSE.

On nous écrit de Berlin, 24 mars.

La Prusse a donné son consentement ou projet de conférences sans armistice, sous la condition qu'il ne serait pas fixé de base préliminaire pour les négociations. Cette concession n'a qu'une faible importance. Il est même très douteux que la conférence puisse se réunir prochainement et si, néanmoins, la réunion a lieu il n'y aurait guère de bon résultat à en attendre avec l'attitude prise par le Danemark.

La conférence générale du Zollverein, s'est ajournée, hier, jusqu'au 18 avril. La conférence qui a lieu en ce moment à Prague entre un délégué prussien et un délégué autrichien, occupe beaucoup la presse allemande. Dans ces essais d'entente entre l'Autriche et la Prusse, il ne s'agit pas néanmoins de l'abandon du traité de commerce franco-prussien. La Prusse persiste fermement, au contraire, sur le maintien de ce traité et compris l'article 31, si vivement attaqué de toutes parts. On apprend qu'à Prague, le représentant de la Prusse, a pour mission principale de s'informer des vœux et des exigences de l'Autriche concernant le renouvellement du traité de commerce du 3 février 1853, entre l'Autriche et le Zollverein traité qui expire prochainement.

ITALIE.

Les lettres de Rôme constatent qu'on fait dans cette ville de nouveaux enrôlements de brigands.

Les lettres de Vénétie du 22, signalent des démonstrations dans toutes les villes pour l'anniversaire de la révolution de 1848. Plusieurs arrestations ont eu lieu à Venise. On croit que l'arrivée de l'Empereur François-Joseph est ajournée à la première quinzaine d'avril.

DANEMARK.

Les combats journaliers qui ont lieu devant Duppel sont malheureusement très-meurtriers et occasionnent aux deux armées ennemies, en tués et en blessés, des pertes fort douloureuses. Le courage de nos troupes excite une admiration générale et d'autant plus vive qu'elles ont à lutter contre des ennemis quatre fois plus nombreux que le corps d'armée qui défend la ligne de Duppel.

Les nouvelles que l'on reçoit du Jutland sont de plus en plus déplorables. Quelque soit le résultat de la guerre, cette province sera ruinée, épuisée qu'elle est déjà par les réactions d'un ennemi qui la traite en pays conquis. On continue de destituer, d'arrêter et de traîner dans les prisons militaires du Holstein une foule de fonctionnaires et d'employés jutlandais de tout rang et de toute catégorie ; les pasteurs et les prédicateurs ne sont pas plus épargnés.

Pour extrait : A. Laytou.

Paris

29 mars.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

On dit qu'il y a été décidé qu'une note dans le sens de la conférence proposée par le Danemark et adoptée par l'Angleterre, serait adressée aux cabinets de Vienne et de Berlin.

— Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits colportés au sujet d'une prétendue crise ministérielle, et de mesures restrictives motivées par les récentes élections de Paris.

— Une très-grande affluence de personnes de toutes conditions se faisaient remarquer pour les offices du Veudredi-Saint, dans les églises de Paris. Mgr Darboy a présidé aux cérémonies de la Passion, à St-Eustache. Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, a prêché à la chapelle de l'Ecole-Militaire, avant-hier soir, dernière conférence du père Félix, à Notre-Dame.

— Mgr Dupanloup qu'un journal représente comme luttant à Rome, contre de prétendues mesures ultramontaines, est de retour à Orléans depuis le dimanche des Rameaux.

— Mgr Malou, évêque de Bruges, vient de mourir.

— Garibaldi était attendu hier mardi à Londres.

— M. le vice-amiral Pénaud, commandant l'escadre de la Méditerranée, vient de mourir.

— La fête de Pâques a été célébrée Dimanche a Notre-Dame et dans toutes les églises de Paris avec une grande pompe. La foule des fidèles était énorme à tous les exercices religieux.

Pour extrait : A. Laytou.

Un Moteur-Lenoir, de la force d'un cheval, fonctionne chez M. Vernaut, fabricant de chocolats, 5, rue Ventadour, Paris.

Un Moteur-Lenoir, de la force d'un cheval, fonctionne chez M. Lassimoune, confiseur, rue des Lombards, 46 et 48, Paris.

Un Moteur-Lenoir, de la force d'un cheval, fonctionne chez M. Berger, chocolatier, rue St-Bodelle, 2, à Nîmes.

La Monographie des Hémorroïdes, par le docteur **A. Leber,** opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que la guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kocke appelait, à si juste titre, *un remède béni, un magnifique présent du Ciel.* Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

Nous recommendons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit Saint-Thomas* comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublement, etc, etc. —(Service spécial pour la Province)— Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

LA VOGUE UNIVERSELLE

Dont jouissent le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les RHUMES, la GRIPPE et les irritations de POITRINE, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris, qui leur ont reconnu une supériorité incontestable sur tous les autres pectoraux.

Chocolat purgatif de Desbrière.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives. et rafraîchissantes.*— Dépôts chez les Parfumeurs.

Ministère de l'Agriculture, du commerce et des des Travaux publics.

Service des Mines.

Arrondissement minéralogique de Rodez.

Département du Lot.

Arrondissement de Figeac.

Demande en Extension

de la

Concession de Houille du Soulié,

sur les communes

de Saint-Perdoux, Cardaillac, Prendeignes et Viazac.

Avis.

Par une pétition, en date du 6 février mil huit cent soixante-quatre, Monsieur Guary (Gabriel), ancien notaire, domicilié à Figeac, sollicite pour la concession de Houille du Soulié, qui lui appartient, une extension de périmètre de 650 h. 20 a., sur le territoire des communes de Saint-Perdoux, Cardaillac, Prendeignes et Viazac, arrondissement de Figeac.

Cette extension, qui porterait la superficie totale de la concession du Soulié à 767 h. 9 a., serait délimitée ainsi qu'il suit :

Au Nord-Ouest, par la ligne séparative des communes de Saint-Perdoux et de Cardaillac, depuis le carrefour de Forsevine, point A du plan, au sommet de la concession actuelle jusqu'au point D, où ladite limite rencontre l'axe du ruisseau de Burlande.

A l'Ouest, par l'axe du ruisseau de Burlande, depuis le point D ci-dessus, jusqu'au point E, où il reçoit le ruisseau de Malet et rencontre la limite des communes de Saint-Perdoux et Viazac.

Au Sud, par la ligne sinueuse E F G H I J, limite des communes de Saint-Perdoux et Viazac, depuis le point E jusqu'au point J où cette limite rencontre l'axe du ruisseau de Barbetan.

A l'Est, par l'axe du ruisseau de Barbetan, depuis le point J, jusqu'à la rencontre avec le ruisseau de Labrurie en B, sommet de la concession actuelle du Soulié.

Au Nord-Est par les deux lignes B C et C A, limites de la concession actuelle du Soulié, telles qu'elles ont été définies par le décret de concession du 9 juin 1860.

Ladite demande est faite en concurrence avec celle en cours d'instruction de M. Pozzi, pour la partie commune au périmètre ci-dessus défini et la concession sollicitée par ce dernier, laquelle est limitée.

Au Nord par une série de lignes droites tirées : la première du point A, angle Sud-Ouest du bâtiment de la Couche, section B, n° 576 (Cardaillac), appartenant au sieur Delrieu (Jean) ; au point B, angle Sud-Est du vieux château en ruine de Lalo, section D, n° 547 (Cardaillac), appartenant au sieur Doujol (Pierre) ; la deuxième dudit point B au point C, angle Ouest du château de Favart, section A, n° 383 (Camburat), appartenant au sieur Dusser ; la troisième dudit point C au point D, angle Sud-Ouest du bâtiment de Secadou, section B, n° 252 (Planioles), appartenant au sieur Cavarroc; la quatrième dudit point D au point E, angle Ouest de la maison la plus au Sud de Cayregues, section D, n° 161 (Viazac), appartenant au sieur Fabrègues (François) ; la cinquième dudit point E au point F, angle Nord-Ouest du bâtiment de la Peyronie, section B, n° 175 (Viazac), appartenant au sieur Laraussie (Jean) ; la sixième dudit point F au point G, angle Sud-Ouest du bâtiment de Vert, section A, n° 177 (Viazac), appartenant au sieur Lantuéjol (François); la septième dudit point G au point H, angle Sud-Ouest de la concession Guary, dudit point H, ligne suivant le chemin de Rouqueyroux à Viazac et formant la limite Ouest de la concession Guary jusqu'au point I, carrefour de Forsevine, angle Nord de ladite concession, et enfin dudit point I, ligne droite fermant le polygone et aboutissant au point A ci-dessus défini et pris pour point de départ.

Pour satisfaire aux dispositions des articles 6 et 42 de la loi du 21 avril 1810, le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains, compris dans la concession demandée, une indemnite annuelle de 0 fr. 10 c. par hectare, indépendamment de l'indemnité qui pourra leur être due pour dégâts ou occupation de terrains, laquelle sera réglée conformément aux articles 43 et 44 de la même loi.

Il s'engage, en outre, à payer les redevances fixe et proportionnelle dues à l'Etat, et à se soumettre au mode d'exploitation déterminé par l'administration.

Il se propose de tirer les bois qui lui seront nécessaires des forêts du voisinage.

A la demande sont annexés :

1° Un plan régulier en triple expédition, et sur une échelle de 0 m. 001 pour 10 m.;

2° Deux extraits du rôle des impositions constatant les cotes du demandeur ;

3° Deux copies de procès-verbaux rédigés par l'ingénieur des mines, à la suite de ses visites à la mine du Soulié, les 13 décembre et 11 juin 1863.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée du présent avis.

Les demandes en concurrence et les oppositions, pour la partie située en dehors du périmètre commun aux demandes formées par les sieurs Guary et Pozzi, seront admises devant le Préfet jusqu'au dernier jour du quatrième mois à compter de la date de l'affiche. — Elles seront notifiées par acte extrajudiciaire à la préfecture, où elles seront enregistrées sur le registre spécial des mines, qui sera ouvert à tous ceux qui en demanderont communication. — Elles seront notifiées aux parties intéressées.

Jusqu'à l'émission du décret Impérial qui statuera définitivement sur la présente demande en concession, toute demande en concurrence, ou opposition sera admissible devant le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, ou le secrétaire général du conseil d'Etat. — Dans ce dernier cas, elle aura lieu par une requête signée et présentée par un avocat au Conseil. — Dans tous les cas, elle sera notifiée aux parties intéressées.

Conformément à l'article 23 de la loi précitée, le présent avis sera affiché pendant quatre mois :

A Cahors, chef-lieu du département ;

A Figeac, chef-lieu de l'arrondissement et lieu du domicile du demandeur ;

A Saint-Perdoux, Viazac, Cardaillac et Prendeignes, communes sur lesquelles s'étend la concession demandée.

Il sera inséré dans le journal officiel du département.

Conformément à l'article 24, il sera publié devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des Maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, et au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

A l'expiration du délai de quatre mois, les Maires des communes ci-dessus désignées adresseront à la préfecture, par l'intermédiaire du Sous-Préfet, les certificats constatant que ces appositions d'affiches et publications ont eu lieu

Fait et proposé à Rodez, le 2 mars 1864.

L'Ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique de Rodez,

A. MENGY.

ARRÊTÉ.

Du 26 mars 1864.

Le Préfet du département du Lot,

Vu la demande de M. Guary, mentionnée dans l'avis ci-dessus ;

Vu les pièces produites à l'appui de cette demande ;

Vu la loi du vingt-et-un avril mil huit cent dix, le décret du dix-huit novembre suivant, les instructions ministérielle des trois août mil huit cent dix et trente-et-un octobre mil huit cent trente-sept ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er.

L'avis ci-dessus proposé sera affiché pendant quatre mois, dans les communes de Cahors, Figeac, Saint-Perdoux, Viazac, Cardaillac et Prendeignes,

Il sera inséré à la même époque dans le journal officiel du département du Lot.

Enfin, il sera publié par les soins des Maires, une fois par mois, pendant la durée des affiches, dans les communes ci-dessus précitées.

ARTICLE 2.

A l'expiration de ce délai de quatre mois, Messieurs les Maires adresseront à la préfecture, par l'intermédiaire de Monsieur le Sous-Préfet, les certificats constatant l'apposition et la publication, comme il est prescrit ci-dessus, de l'affiche concernant la demande de Monsieur Guary.

Cahors, le vingt-six mars mil huit cent soixante-quatre.

Pour le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'honneur,
empêché :
Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général, délégué,
M. BOURDIN.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

28 mars Clavières (Adalbert-Pierre-Louis,) rue Ste-Barbe.

29 — Delespaul (gabrielle-Louise), rue de la Liberté.

29 — Lachaise (Marguerite-Anna), rue du Château.

Mariages.

27 — Billard (Pierre), charpantier et Massabie (Marie), lingère

29 — Lafage (Louis), boucher et Boyé (Marie, épicière.

Décès.

29 — Bourdalés (Pierre), dit Chibalié, scieur de-long, 70 ans (hosphice).

Pour tous les articles et extraits non signés : A. Laytou.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal *le Temps* vient de s'adjoindre et **distribue gratuitement à ses souscripteurs**

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACÉ, auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain*, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués; membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

En se l'adjoignant, *le Temps* devient, par excellence, le journal de la famille.

Le *Magasin d'éducation et de récréation* paraît tout les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Sommaire de la 1re Livraison

qui a paru le 20 mars.

A nos lecteurs, par MM. MACÉ et STAHL. — *Les Serviteurs de l'estomac*, pour faire suite à une *Bouchée de pain*, par M. MACÉ. *La princesse Ilsée*, conte traduit de l'allemand, par P.-J. STAHL. — *Petites tragédies enfantines*, vignettes par FROMENT, texte par un papa. — *Les Anglais au pôle nord. Aventures du capitaine Hatteras*, par Jules VERNES. — *Le Robinson suisse*, traduction nouvelle, par P.-J. STAHL et E. MULLER, revue pour la partie scientifique par M. MACÉ.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, *prendre un abonnement au journal* LE TEMPS.

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avions compris que l'avenir de l'Orfévrerie argentée résidait tout entier dans **les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre** de l'argenture, et la **garantie** des produits par nos **marques de fabrique.** — Le succès obtenu n'a fait que nous affermir dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de **bons produits, au meilleur marché possible**; aussi quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les insignes ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

CHRISTOFLE ET Ce.

GOITRES, SCROFULES, GLANDES engorgées

et affections lymphatiques, guéris par la POUDRE de SENCY-BAZIÈRE, approuvée par l'Académie de Médecine, autorisée par le gouvernement. Dépôt général, chez MM. BAZIÈRE FRÈRES, 24, *rue Rambuteau, à Paris.* Le flacon 5 fr., la topique 2 fr.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e éditition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

A AFFERMER

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1865,

La Propriété de Salgues, située dans les communes d'Alvignac et de Roc-Amadour, canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot).

Composée des domaines de Salgues et de Réveillon, d'un seul tenant et sans enclaves, attenant la station de Roc-Amadour, sur le chemin de fer d'Orléans, section de Figeac à Brives, de la contenance de 200 hectares, avec Moulin et Briqueterie.

S'adresser pour les renseignements, à Me Orliac, notaire, à Gramat ; à Me Born, notaire, à St-Céré, et, sur les lieux, à M. Molinier, propriétaire.

LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES COMESTIBLES | PORCELAINES CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PÉTROLE

LAMPE PERPETUELLE

à L'HUILE de **PÉTROLE**, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

TRAITE des MALADIES des FEMMES

ET DES JEUNES FILLES

Ce livre, écrit par le Dr *Landry pour les gens du monde*, contient : Anatomie et fonctions des organes; description et traitement des diverses maladies qui peuvent les affecter, et observations de guérison. Conseils et indications pour tous les âges de la vie de la femme. Les malades peuvent se traiter elles-mêmes et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — 1 vol. avec FIGURES D'ANATOMIE, 5 fr. et 6 fr. par la poste. — A Paris, chez l'auteur, 122, rue du Bac, et chez Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie.

La Pulvérine d'Appert

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infaillible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin de 2 hect. 50. — Par 5 kilos, franco et payables à 3 mois; au-dessous, suivi en remboursement. — A l'usine des Conserves alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND

contre le PIÉTAIN,

de E. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

PRIX du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les phens.